



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

**Rapport de la commission « Halte-jeux Les Petits Poussins »
sur le préavis municipal N° 2021-07
relatif à l'abrogation du Règlement de la halte-jeux « Les Petits Poussins »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission « Halte-jeux les Petits Poussins » composée de Mesdames Dolores Antonino, Christiane Chevalier, Semira de Borchgrave, Sylvette Grandchamp, Funda Savci, Sylvie Aubert, ainsi que de Monsieur Nicolas Meylan, s'est réunie au complet à la Maison de Commune sur convocation de la Municipalité le 15 novembre 2021 en présence de Madame Valérie Codina Cervellin et de Messieurs Yves Jauner et Daniel RoCHAT, afin de débattre et prendre position sur le préavis cité en titre.

La halte-jeux « Les Petits Poussins » accueille les enfants à partir de 30 mois jusqu'à l'entrée de l'école enfantine tous les vendredis de 13h30 à 17h30, sauf pendant les vacances scolaires, à la salle de Réunion du Verger à Penthelaz. Le prix est de 5 francs pour tout l'après-midi, goûter compris, pour les enfants domiciliés à Penthelaz et de 10 francs pour les enfants venant des autres communes. Le montant est à payer sur place.

Cette petite structure accueille un maximum de 20 enfants, ce nombre étant fixé en fonction de la grandeur du local. Une moyenne de 10 à 15 enfants, habitant principalement à Penthelaz mais aussi à Penthaz et à Lussery, viennent chaque vendredi après-midi. 5 personnes sont engagées selon un système de tournus. Une surveillante s'occupe de 6 enfants au maximum.

Les inscriptions sont enregistrées au Service de la population le jeudi de 8h à 11h30. Il n'est donc pas possible d'inscrire son enfant à long terme.

Il faut relever que, au vu des tarifs très avantageux, cette halte-jeux est un véritable service offert à la population. Elle permet aux enfants d'apprendre à vivre en groupe, de créer des liens avec les autres et aux parents d'avoir un moment de temps libre.

La halte-jeux « Les Petits Poussins » est placée sous l'autorité de la Municipalité. Celle-ci est responsable de sa bonne marche, de son administration et engage le personnel.

La halte-jeux fait partie des attributions du municipal délégué aux écoles.

La commune de Penthelaz est responsable du financement de cette structure. Elle perçoit le prix de garde, les taxes et les dons éventuels. Il n'y a pas de subvention de la part du canton.

Le Règlement de la halte-jeux « Les Petits Poussins » adopté par le Conseil communal le 29 avril 2002 et faisant suite au précédent règlement du 3 décembre 1968, fixe l'organisation de la structure conformément aux directives de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

La Municipalité souhaite abroger ce règlement en vigueur et le remplacer par une Directive. Cela permettrait une plus grande souplesse en cas de modification. Cette compétence ne serait plus du ressort du Conseil communal mais désormais de la Municipalité.

Actuellement, l'accueil collectif de jour à la demi-journée, pour les enfants âgés dès 30 mois, est régi par la Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et ses modifications au 1er janvier 2018. Il est écrit dans l'article 9 alinéa 3 de cette Loi, « *Les institutions ne pratiquant que l'accueil ponctuel, notamment les haltes-jeux des centres commerciaux et des fitness, ainsi que les jardins d'enfants touristiques ne sont pas soumises au régime d'autorisation* ». Aucune autorisation n'est donc à demander au Canton pour mettre en place la halte-jeux « Les Petits Poussins ». Un règlement n'est ainsi pas obligatoire. C'est un service de dépannage occasionnel pouvant accueillir un maximum de 20 enfants.

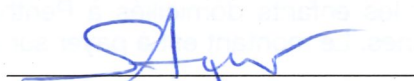
La Municipalité envisage prochainement d'augmenter légèrement le prix de garde qui est actuellement très raisonnable et de modifier peut-être les heures d'ouverture. De plus, la Municipalité souhaite ajouter un point à la Directive concernant les enfants avec d'importants soucis de santé. Ceux-ci ne pourront désormais plus être accueillis par la halte-jeux car le personnel n'est pas formé à prodiguer des gestes médicaux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission « Halte-jeux Les Petits Poussins » unanime vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2021-07 et entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, à accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Penthalaz, le 16 novembre 2021

La rapporteuse : Sylvie Aubert



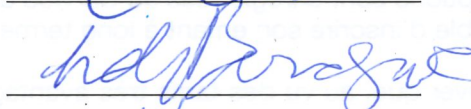
Les membres : Dolores Antonino



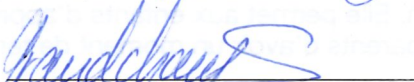
Christiane Chevalier



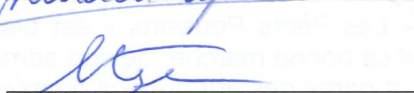
Semira de Borchgrave



Sylvette Grandchamp



Nicolas Meylan



Funda Savci

